



## **REGLEMENT INTERIEUR GOLF DES SARRAYS**

Ce règlement a été conçu, avant tout pour assurer la sécurité des personnes dans un environnement sain.  
La direction du GOLF DES SARRAYS se réserve le droit d'exclure toutes personnes ne respectant pas le règlement cité.

### **CONDITIONS D'ACCES**

- Toute personne désirant jouer au golf doit s'acquitter du règlement au préalable correspondant à la prestation choisie.
- Seuls les enfants de plus de 16 ans pourront être admis seuls, les enfants de moins de 16 ans devront être accompagnés par un adulte. L'accès au bar est interdit aux personnes mineures non accompagnées.
- Une tenue correcte est exigée pour accéder à l'enceinte du GOLF DES SARRAYS. Les joggings, survêtements, shorts de sports, débardeurs, tenues dénudées et/ou négligées sont interdites. Les chaussures fermées sont obligatoires pour accéder au parcours.
- Les boissons et aliments d'origine extérieure sont interdits.

### **INTERDICTION DE FUMER ET VAPOTER DANS L'ENCEINTE DE L'ETABLISSEMENT**

### **ANIMAUX**

-les chiens et animaux domestiques sont tolérés dans les espaces extérieurs tenus en laisse. Ils ne doivent pas être sujets à l'inconfort des autres joueurs. Les chiens et animaux domestiques sont interdits dans les espaces intérieurs du GOLF DES SARRAYS.

### **REGLES DE SECURITE ET D'UTILISATION DE LA STRUCTURE**

- Tous objets pouvant présenter un risque de blessure (ciseaux, couteaux, cutter etc...) sont interdits à l'intérieur de la structure.
- Toute dégradation faite par un individu mineur ou non pourra amener à des poursuites. SAS AR GOLF décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration d'objets laissés dans l'établissement.
- La direction rappelle que l'ensemble des enfants sont sous la responsabilité d'un adulte accompagnateur responsable.
- Les usagers s'engagent à dégager les équipements et zones de sécurité qui les entourent de tout obstacle ne faisant pas partie intégrante du jeu, et notamment des objets leur appartenant et qu'ils ont apportés au sein de l'établissement.
- Les joueurs doivent respecter le terrain et ses alentours: replacer les pivots, relever les pitches (chaque joueur doit avoir un relève-pitch), effacer les traces dans les bunkers, ne pas rouler sur les greens avec les chariots.
- Toutes personnes ne pratiquant pas le golf mais désirant accompagner un joueur, pourra le faire avec l'accord de la direction. Ces personnes restent seuls responsables des incidents ou accidents pouvant leur survenir.
- Les enfants présents au centre sont sous l'entière responsabilité et la surveillance d'adultes. La direction décline toute responsabilité, en cas de dommage ou accident en l'absence d'une surveillance appropriée. L'adulte accompagnateur est chargé d'informer l'enfant des diverses consignes de sécurité et de les lui faire respecter.
- Toute dégradation faite aux structures par un enfant ou un adulte sera sous l'entière responsabilité de l'adulte accompagnant et pourra amener à des poursuites.
- Les terrains de jeu sont interdits aux enfants de moins de 3 ans.

### **HYGIENE**

-Il est interdit de cracher sur le gazon ainsi que dans l'enceinte intérieure totale de l'établissement.

### **RESPONSABILITES**

- AR GOLF décline toute responsabilité, en cas de dommage ou accident, en l'absence d'une surveillance appropriée et d'une utilisation des terrains de jeux et du matériel dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles.
  - AR GOLF décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration des objets laissés dans l'ensemble de l'établissement.
- Ces clauses sont inapplicables s'il est démontré l'existence d'un manquement contractuel commis par AR GOLF.
- AR GOLF se décharge de tout accident lié à la pratique du golf dans ses locaux et pendant les heures de jeu réservées, sauf acte ou omission professionnelle.
  - Chaque joueur est conscient des risques encourus, est responsable de ses faits et gestes, et doit exercer l'activité dans le respect des règles de jeu et du règlement.
  - Ainsi, les pratiquants renoncent à engager toutes poursuites à l'égard d'AR GOLF.

### **ANNIVERSAIRES**

-Lors d'un anniversaire, GOLF DES SARRAYS rappelle que l'ensemble des enfants invités pour l'anniversaire sont sous la responsabilité de l'adulte accompagnateur.

### **VIDEOS**

Dans le cadre de la promotion et la diffusion de ses activités, ainsi que dans un souci de perfectionnement technique des joueurs et de satisfaction de ses clients, le GOLF DES SARRAYS peut procéder à la captation et la diffusion des animations organisées par GOLF DES SARRAYS. En entrant dans l'enceinte de l'établissement, toute personne physique (joueur ou spectateur) déclare avoir, par les présentes, pris connaissance de l'existence de ce procédé et déclare expressément accepter que son image et/ou sa voix soient captés, enregistrés et diffusés dans la limite des actes nécessaires à la promotion des activités du GOLF DES SARRAYS. Elle déclare également être consciente du fait que son image et/ou sa voix sont fixées et déclare avoir été pleinement et préalablement informée du fait que l'ensemble des enregistrements sonores et/ou visuels réalisés pourraient donner lieu à une ou plusieurs diffusions auprès du public. En conséquence, ne s'oppose pas à ce que AR GOLF, exploite son image et d'autres attributs de sa personnalité et ce, selon les conditions ci-après précisées, à savoir notamment :

Le droit d'enregistrer et de fixer son image et/ou sa voix, de la ou les reproduire, adapter et de la ou les diffuser en intégralité ou en partie, sur tous supports et en tous formats et, notamment, le droit de numériser ou faire numériser, reproduire ou faire reproduire, distribuer et communiquer au public, notamment par télédiffusion par réseaux et/ou autres systèmes de télécommunication (tels que notamment chaîne hertzienne ou numérique, Internet, câble, satellite, 3G), sur tous supports papiers (tels que presse, affiches, magazines, livres), supports audio et vidéographiques (tels que K7 vidéo, DVD, CD, CD Rom, BLU RAY, HD DVD), et ce, à titre totalement gracieux et dans la stricte limite des actes nécessaires à la promotion de l'image de la société AR GOLF et des activités exercées en son sein. Le droit de reproduire, à l'occasion de l'accomplissement des actes visés à l'alinéa précédent, son prénom et son nom de famille, dans la stricte limite des actes nécessaires à la promotion de l'image de la société AR GOLF et des activités exercées en son sein. Cette autorisation est valable sans limite de durée, et prend effet à compter de la signature des présentes.

Toute opposition à la présente autorisation entraînant le refus de voir son image captée et diffusée doit être notifié à l'accueil ou à l'adresse email suivante [argolf85@gmail.com](mailto:argolf85@gmail.com), en indiquant ses nom/prénom.

### **VIDEO SURVEILLANCE**

Nous vous informons que cet établissement est placé sous vidéosurveillance pour des raisons de sécurité. Pour tout renseignement, s'adresser au GOLF DES SARRAYS auprès duquel vous pouvez exercer votre droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

### **LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES**

AR GOLF dispose de moyens informatiques destinés à enregistrer la réservation d'un départ.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage de la société AR GOLF et ne peuvent être communiquées à des tiers. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à l'accueil du GOLF DES SARRAYS.

**BONNE PARTIE**